



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Service Territorial des Œuvres Scolaires
Et de la Vie de l'Étudiant

NOTE D'INFORMATION AUX ELEVES DE TERMINALE BAC

**Aide financière en faveur des lycéens
ayant obtenu leur diplôme du baccalauréat avec mention
(délibération n° 04/AT/2019 du 18 juin 2019)**

Le territoire accorde une **aide financière**, sans conditions de ressources, aux lycéens ayant obtenu leur diplôme du **baccalauréat avec mention**.

Objectif : faciliter l'intégration de ces futurs étudiants avant leur première année d'études supérieures.

⇒ Les conditions d'obtention de l'aide :

Pour bénéficier de l'aide, vous devez :

- obtenir le baccalauréat avec mention (très bien, bien, assez-bien) ;
- vous inscrire dans un lycée en métropole ou en Polynésie-Française pour la période de janvier à mai de votre première année d'études en post-bac ;
- présenter un projet personnel circonstancié validé par le SIO et approuvé par le chef d'établissement.

Important : il vous est conseillé de vous rapprocher du SIO et du chef de votre établissement pour les démarches en vue d'une inscription en métropole ou en Polynésie et l'élaboration du rapport de présentation du projet d'étude envisagé

⇒ L'aide :

L'aide comprend :

- une aide financière d'un montant de 46 000 fcfp/mois ;
- la prise en charge du titre de transport aérien (aller/retour).

☞ **Vous êtes intéressé ? Renseignez vous dès maintenant au service territorial des œuvres scolaires et de la vie de l'étudiant (STOSVE), aux coordonnées ci-dessous :**

A Wallis :
au STOSVE
(en face de l'IUFM)
Tel. : +681 72 22 26
Mail : stosve@mail.wf

A Futuna
à l'antenne du STOSVE à Leava
Tel. : +681 72 38 18 / 72 40 20
Mail : stosvefutuna@mail.wf